DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 059-215901729-20240621-240621AR_16EC-AR

2024-16/EC

Nous, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire de la Ville de DENAIN,

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale

VU l'arrêté préfectoral du 29 août 2023 fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs pour le département du Nord à compter du 1er janvier 2024,

VU le Code Électoral,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Les personnes suivantes sont désignées pour assurer la présidence des opérations électorales dans les divers bureaux de vote de la Ville, le 30 juin 2024, à savoir :

BUREAUX	PRESIDENTS
Bureau n° 1 Salle Zola Impasse de l'Enclos	THUROTTE Elisabeth
Bureau n° 2 Bureau centralisateur Mairie Rue de Villars	DUFOUR TONINI Anne-Lise
Bureau n° 3 Salle Barbusse Rue Barbusse	CHERRIER Emmanuel
Bureau n° 4 École Voltaire Rue Trarieux	MIRASOLA Catherine
Bureau n° 5 École Victor Hugo Rue Victor Hugo	AUDIN David
Bureau n° 6 École Charles Gide Rue des Coopérateurs	RYSPERT Rosa-Marie
Bureau n° 7 Salle des Fêtes Place Baudin	CRASNAULT Jean-Pierre
Bureau n° 8 Ecole Condorcet Rue Arthur Brunet	DUPONT Nadine
Bureau n° 9 Maison de Quartier du Faubourg Duchâteau 59 Rue Patrick Roy	DERGHAL Akim
Bureau n° 10 École Pasteur Résidence Villars	ATTEN Edjila
Bureau n° 11 Maison de Quartier Solange Tonini Rue Berthelot	MOHAMED Yamina

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le et de la publication le

Fait à DENAIN, le 21 juin 2024
Le Maire,

MAIRIE DE DENAIN 25 NORD